

**ALLOCUTION DE CLOTURE
DE M. RAYMOND PERRIN
PRESIDENT DE L'AFCA-CIAL**

**ASSEMBLEE GENERALE
SAINT-MARC-SUR-MER (44)
VENDREDI 11 JUIN 2010**



ST-MARC-SUR-MER, LE 11 JUIN 2010

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de remercier en votre nom M. Vincent CHATELLIER qui a réussi le pari de nous brosser dans un délai très court la situation et les évolutions possibles du secteur laitier.

Même si la situation actuelle est difficile pour un grand nombre de filières animales, la France garde néanmoins une belle carte à jouer au sein de l'Union européenne et les adhérents de l'AFCA-CIAL resteront aux côtés des éleveurs pour leur proposer les solutions nutritionnelles les mieux adaptées à leurs attentes :

- Elaborés par les firmes services, les prémélanges d'additifs très concentrés, sont le fruit de la recherche et de nombreux tests en laboratoire et sur le terrain. En étroite collaboration avec les fabricants d'aliment, ces « prémix » sont incorporés dans les aliments composés. Ils apportent les éléments nutritifs nécessaires pour l'expression optimale du potentiel des animaux.
- Les aliments minéraux garantissent la couverture des besoins en minéraux, oligo-éléments et vitamines indispensables pour la préservation des performances et du bon état sanitaire des animaux.
La formulation et les préconisations précises, en fonction du stade physiologique, du niveau de production et de la ration de base sont pour l'éleveur la garantie du bon apport.
- Les suppléments nutritionnels et aliments diététiques permettent des apports ponctuels ciblés lorsque l'animal a des besoins temporairement accrus et répondent ainsi aux cycles physiologiques de l'animal et à la qualité des produits animaux finaux.
- Les aliments complémentaires liquides, grâce à leur composition spécifique en azote et énergie, permettent à l'animal de mieux valoriser les fourrages.

Depuis leur création, les entreprises adhérentes de l'AFCA-CIAL accordent une importance toute particulière aux efforts de recherche et développement. Les solutions innovantes qui en découlent permettent la meilleure adaptation à un contexte en perpétuelle évolution, aussi bien sur le plan économique, technique que réglementaire.

Sur ce dernier point, l'AFCA CIAL est particulièrement vigilante aux évolutions réglementaires qui touchent le secteur de la nutrition animale.

L'an dernier, nous avons mis l'accent sur les nombreuses initiatives relatives à la sécurité sanitaire. Fin 2010 ou début 2011, les usines de fabrication d'aliments minéraux ou de prémélanges pourront ainsi faire certifier la bonne application des guides de bonnes pratiques d'hygiène spécifiques qui ont été reconnus officiellement par les Pouvoirs publics.

Ces démarches viennent accompagner la participation croissante de nos entreprises adhérentes à l'Observatoire mutualisé de surveillance des métaux lourds et dioxines-PCB mis en place par l'AFCA-CIAL en 2002.

Outre l'importante base de données dont disposent les participants, cet Observatoire permet chaque année la diffusion de plusieurs alertes internes qui font également l'objet d'un signalement aux autorités par les fournisseurs concernés. La réactivité de ce dispositif permet aux entreprises participantes de bloquer au plus tôt l'éventuelle utilisation de lots non-conformes.

L'AFCA-CIAL devrait prochainement rejoindre la structure OQUALIM aux côtés des autres syndicats de la nutrition animale en y apportant l'expérience de son Observatoire pour un plan de contrôle mutualisé adapté au secteur des prémix, minéraux et autres spécialités nutritionnelles.

Si la sécurité sanitaire de nos produits reste un objectif incontournable, l'année 2010 est également marquée par deux échéances très importantes pour nos métiers :

- Le 1^{er} septembre prochain correspond à la date butoir pour la mise en place des nouvelles règles de commercialisation des matières premières et des aliments composés.
- Le 7 novembre prochain marque l'échéance finale pour les dépôts de dossiers de renouvellement d'autorisation des additifs.

Sur le dossier des additifs, l'AFCA-CIAL a naturellement alerté à de nombreuses reprises les fournisseurs et l'administration sur les risques de ne plus pouvoir disposer de produits essentiels à une alimentation animale équilibrée à l'avenir. Même si nous n'avons pas de visibilité précise sur les dossiers qui vont être défendus in fine, nous espérons disposer dans les prochaines années d'une offre suffisante d'additifs efficaces et sûrs.

Maintenant, je souhaiterais aborder l'important règlement européen n°767/2009 relatif à la commercialisation des aliments.

S'il permet une harmonisation communautaire de l'étiquetage des aliments et la mise en place d'un Catalogue des principales matières premières, ce texte comporte néanmoins deux dispositions qui peuvent avoir un impact important pour le secteur de la nutrition animale en France :

- La première serait d'imposer la « formule ouverte » pour l'étiquetage des prémélanges portant directement atteinte à la propriété intellectuelle des firmes services.

L'AFCA-CIAL, aux côtés de COOP de France Nutrition Animale et du SNIA, est très investie sur ce dossier. Un guide pratique d'étiquetage des prémélanges a récemment été présenté à l'administration. Celui-ci propose des modalités d'étiquetage qui garantissent une information utile et détaillée aux fabricants d'aliments tout en préservant un minimum de savoir-faire pour l'entreprise qui les a conçus.

Nous espérons que ce guide puisse être la référence commune aux professionnels et aux pouvoirs publics pour une application raisonnable des exigences réglementaires.

- Une deuxième disposition de ce règlement risque d'affecter l'avenir des suppléments nutritionnels.

Avec la mise en place fin 1996 d'un code de bonnes pratiques spécifique à ces produits, la France a montré l'exemple en Europe pour encadrer les suppléments nutritionnels à la fois dans leurs destinations possibles et dans le plafonnement des apports supplémentaires en certains additifs nutritionnels, vitamines et oligo-éléments notamment.

Le nouveau règlement européen prévoit le rattachement de ces produits à la législation des « aliments diététiques » et nécessite donc que des dossiers justificatifs soient adressés à la Commission. En cas d'avis favorable, les nouvelles destinations seront ajoutées à celles des aliments diététiques. Pendant cette période transitoire, l'AFCA-CIAL a demandé à l'administration le maintien possible sur le marché national des suppléments nutritionnels conformes au code de bonnes pratiques français.

Enfin, je tenais également à souligner l'implication de l'AFCA-CIAL au sein de la « Mission Développement Durable » aux côtés des autres organisations de la nutrition animale pour que notre secteur puisse apporter sa pierre à cet important sujet de société.

Avant de conclure, je voudrais adresser mes vifs remerciements aux permanents de l'AFCA-CIAL – Muriel RICHARD, Anne GIRARDOT et François GUIBERT – ainsi qu'à tous les représentants de nos entreprises qui participent activement aux différentes réunions de notre association professionnelle.

Je tiens enfin à vous remercier toutes et tous de votre présence à nos côtés aujourd'hui et en particulier les représentants de l'administration ainsi que nos collègues des autres organisations professionnelles, notamment COOP de France Nutrition Animale, le SNIA, le SYNPA ou TECALIMAN avec qui nous partageons la défense des métiers de la nutrition animale.

Mesdames, Messieurs, chers amis, au terme de cette assemblée générale, j'aurais un message plus particulier à vous adresser.

Après 50 ans de vie professionnelle et près de 30 ans au Conseil d'administration de l'AFCA-CIAL dont un septennat en tant que Président, j'ai décidé, non sans un certain pincement au cœur, de consacrer mon temps à d'autres missions et à ma famille.

Au cours de ce demi-siècle, fantastique d'évolution en matière technologique et de communication, notre industrie a su prendre une part prépondérante en répondant en permanence aux attentes de nos concitoyens en matière d'alimentation.

Les contacts, le partage des idées, la convivialité que j'ai pu avoir avec les femmes et les hommes qui font ce beau métier resteront pour moi un véritable enrichissement personnel.

A l'automne, l'AFCA-CIAL renouvellera son Bureau et nommera mon successeur qui saura, j'en suis sûr, garder la même philosophie qui prévaut depuis la naissance de notre association en 1941. A savoir pragmatisme et professionnalisme dans le traitement des dossiers, associés à une vraie convivialité entre les entreprises adhérentes.

Merci pour votre attention et bon vent à l'AFCA-CIAL et à la nutrition animale française.

RAYMOND PERRIN
ST-MARC/MER, LE 11 JUIN 2010